

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 2 mai 2016 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, et Lynn Visentin et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant absente : la conseillère Amanda St. Jean

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE QUESTION – 5^{ième} ESSAIE

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune affaire

4) PROCÈS-VERBAL

#66-05-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 4 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) ORDRE DU JOUR

#67-05-2016

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) FACTURES À PAYER

#68-05-2016

IL EST RÉSOLU QUE la liste #05-2016 des déboursés pour la période du 5 avril 2016 au 2 mai 2016 totalisant un montant de 100 324,64;

QUE les salaires nets versés pour la période du 1 avril 2016 au 30 avril 2016 totalisant un montant de 24 272.43 \$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #68-05-2016, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière

7) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de avril.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Le rapport est présenté par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité d'administration.

(7.1.2) MARGE DE CREDIT

CONSIDÉRANT la nécessité d'une marge de crédit afin d'assurer le bon fonctionnement du bureau;

CONSIDÉRANT que le montant de la marge est de 600 000\$ et qu'elle est associée au compte 60050 à la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT que la marge doit être renouveler chaque année;

#69-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit au montant de 600 000 \$ tel qu'associée au compte 60050 à la Caisse Desjardins.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.3) PROJET 400

CONSIDÉRANT la résolution No 40-03-2016 donnant l'autorisation de rechercher les subventions disponibles pour le projet 400, qui comprends l'installation d'une nouvelle caserne ainsi que la rénovation des anciens bureaux de la SQ pour des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un estimé des travaux à faire pour la rénovation du bâtiment au 400 route 105;

CONSIDÉRANT que Beaudoin Construction a déjà fourni un estimé pour la caserne;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est doté de plans de rénovation en 2004 par la compagnie Concept Designers;

CONSIDÉRANT que ses plans sont toujours pertinents;

CONSIDÉRANT que l'argent est affecté dans le surplus réservé;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir des plans professionnels pour les demandes de subventions ainsi que le développement d'un devis;

#70-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que Beaudoin Construction fournisse un estimé fonder sur les plans de Concept Design pour un coût estimé de 2 000 \$ plus taxes;

QUE l'estimé inclus l'analyse de finition intérieure, et des besoins mécaniques et septiques.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visenting

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.4) FORMATION – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT le départ de madame Liette Hickey raison de retraite;

CONSIDÉRANT que la DG ainsi que la préposée à la taxation entreprendrons les tâches de madame Liette Hickey dès son départ;

CONSIDÉRANT que la DG et la préposée à la taxation bénéficieraient d'une formation plus approfondi sur le logiciel de comptabilité municipale PG Solutions;

CONSIDÉRANT que Piché Lacroix CPA, les vérificateurs externes pour la municipalité propose une formation sur mesure donnée par une comptable avec plusieurs années d'expérience dans un bureau municipal pour un montant de 4 599 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la DG s'est prévalu du programme d'aide pour la formation d'Emploi Québec afin de réduire les coûts pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le programme d'Emploi Québec a accepté la demande pour la formation de la DG ainsi que la préposée à la taxation;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec accordera une subvention de 2 000 \$, soit 50% des coûts admissible;

CONSIDÉRANT que la formation avait été prévue dans le budget;

#71-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la formation tel que proposée par la DG et préparé par Piché Lacroix;

QUE la subvention d'Emploi-Québec soit acceptée.

PROPOSÉ PAR a conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.5) MODIFICATION DU RÈGLEMENT 003-2009 DÉCRÉTANT UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT les articles 244.68 à 244.71 de la Loi sur la fiscalité municipale obligeant les municipalités d'adopter un règlement imposant une taxe pour financer les centres d'urgence 9-1-1 suivant l'accord de partenariat 2007-2013 avec les municipalités ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement 003-2009 afin de se conformer aux exigences de la loi susmentionnée ;

CONSIDÉRANT que le règlement 003-2009 fixait une taxe de 0.40 \$ par mois par numéro de téléphone tel qu'exigé par l'entente;

CONSIDÉRANT le nouvel accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016 ;

CONSIDÉRANT l'obligation de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la modification n'a pas à être précédée d'un avis de motion ;

CONSIDÉRANT que le nouveau montant de la taxe est de 0.46 \$;

#72-05-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU PAR la conseillère Joanne Mayer et **APPUYER PAR** la conseillère Michèle Logue-Wakeling **QUE** le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement No 003-2009 est remplacé par le suivant :

A compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE

(7.1.6) ADMQ - ADHÉSION

CONSIDÉRANT Les bénéfices d'une adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec, tel que des prix réduits pour les formations, les services de soutien à l'employée ainsi que des assurances de protection contre poursuite;

CONSIDÉRANT que la municipalité est membres depuis plusieurs années;

#73-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour un total de 790.69.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.7) APPUI PROJET CUISINE DE TRANSFORMATION

CONSIDÉRANT la demande provenant de la municipalité de Bois-Franc concernant un projet d'installer une cuisine de transformation de produits agricole;

CONSIDÉRANT que le projet pourrait apporter de bénéfices économiques important à la région;

CONSIDÉRANT que le projet pourrait également inciter le développement du tourisme agro-alimentaire;

#74-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil appui le projet de cuisine alimentaire tel que proposé par la mairesse de la municipalité de Bois-Franc, Julie Jolivette;

QUE la résolution soit acheminée aux municipalités de la MRCVG ainsi qu'au siège social de la MRCVG.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.8) PROJET 400 – CASERNE

CONSIDÉRANT la décision du conseil de demander un estimé des coûts réels d'une reconstruction de l'ancienne caserne;

CONSIDÉRANT la réputation et l'expertise de la compagnie Beaudoin Construction;

CONSIDÉRANT que Beaudoin Construction a effectué l'analyse en hiver 2016 et soumis un rapport suivant l'analyse;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport;

#75-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise le paiement de Beaudoin Construction au montant de 2 012,06 \$.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.9) RÈGLEMENT LOW-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 001-2014 PORTANT SUR LES PROCÉDURES DE CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du *Code Municipal* permet aux municipalités d'abroger et de modifier les règlements portant sur « *la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil* »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de modifier le règlement #001-2014 concernant les règles d'Ordre et de procédures de conseil, plus particulièrement la période de question;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 1 février 2016, à l'effet que le présent règlement modificateur LOW-01-2016 modification le règlement #001-2014 serait présenté pour adoption;

#76-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling **APPUYÉ PAR** la conseillère Joanne Mayer **QUE** le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fin de droits.

ARTICLE 2 : Les réunions de conseils inclus une période de question au début de la réunion, avant les affaires découlant, d'une durée d'une heure incluant la traduction.

ARTICLE 3 : La période de question normalement à la fin des réunions de conseil est éliminée.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur après toutes les dispositions prévues par la loi auront été respectées.

ADOPTÉ

(7.1.10) AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la retraite de madame Liette Hickey;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accorder une autorisation de signature à une personne autre que la directrice général afin de pouvoir agir en son absence;

#77-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accorde l'autorisation de signature pour et au nom de la municipalité pour les chèques et toutes autres documents relatif aux affaires municipales à madame Hélène Desjardins dans l'absence de la directrice générale.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.11) GESTION DES DOCUMENTS

CONSIDÉRANT l'importance de la gestion des documents dans un organisme public;

CONSIDÉRANT que la communication par courriel fait partie des documents qui devraient être considérée dans une politique de gestion de documents;

#78-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil est d'accord que des recherches sur une politique de gestion de documents commence.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR a conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.12) LETTRE

CONSIDÉRANT le décès de Jean Lafrenière, ancien député provincial de la circonscription ainsi que l'ancien maire de Lac Ste-Marie;

CONSIDÉRANT l'impact de son implication pour la région;

CONSIDÉRANT le grand respect que lui accorde le conseil municipal de la municipalité de Low;

#79-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande qu'une lettre de condoléances soit envoyée à la famille de Monsieur Jean Lafrenière.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(7.2.2) REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 368 506\$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dument complété;

#80-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2.3) CALCIUM

CONSIDÉRANT que deux soumissions pour le calcium, dont une de Sel Warwick à 537.70\$ plus taxes/tonne et une de Somavrac à 588 \$ plus taxes/tonne, ont été reçues;

#81-05-2016

EN CONSÉQUENCES, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat de calcium de la compagnie Sel Warwick au prix de 537.70 \$ plus taxes/tonne.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2.4) DEMANDE STÉPHANIE VALLÉE

#82-05-2016

IL EST RÉSOLU que le conseil demande à la DG de faire parvenir une demande de subvention de 50,000 \$ pour des travaux de revêtement de 6 pouces d'épaisseur de CTF20 sur un kilomètre du chemin Kallala ainsi que le remplacement de trois ponceaux à Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et de la Région.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.3) SÉCURITÉ CIVILE

(7.3.1) RAPPORT

Aucun rapport est donné par la Vice-Présidente du comité de la Sécurité publique, la conseillère Michèle Logue-Wakeling en absence de la conseillère Amanda St-Jean.

(7.3.2) DÉMISSION

CONSIDÉRANT la lettre de démission du Service d'incendie de Low de Sébastien Ouellette raison de déménagement;

#83-05-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la démission de Sébastien Ouellette du Service d'incendie de Low.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.3.3) FORMATION

CONSIDÉRANT la demande du chef du service d'incendie, Ghyslain Robert, pour une formation qui fera en sorte qu'il pourrait lui-même offrir une formation de base aux pompiers

CONSIDÉRANT que cette formation pourrait occasionner des économies importantes pour la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Denholm assumera 50% des coûts associés à la formation, soit environ 1 500 \$ (3 000 \$ total);

#84-05-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la formation;

QUE la municipalité assumera 50% des coûts pour la formation, soit environ 1 500\$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Un rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(7.4.2) AUGMENTATION DES HEURES D'OUVERTURE – DÉPOTOIR

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement LOW-05-2015 sur l'entretien des biens en automne 2015;

CONSIDÉRANT le nombre de demande déjà reçu pour une augmentation des heures d'ouvertures du dépotoir;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur pour l'ajout de plus d'heures;

CONSIDÉRANT que l'ajout de 3 heures semaines représente des coûts additionnelles de \$880/année;

CONSIDÉRANT que des coûts additionnels sont prévus dans le budget ;

#85-05-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil autorise que le dépotoir soit ouvert à partir du 7 mai 2016 de 9h à 16h jusqu'au 8 octobre 2016;

QUE le préposé, Fern Rochon, soit payé 130 \$ par jour.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.4.3) REDDITION DE COMPTE RECYC-QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre une reddition de compte attesté par un vérificateur externe afin d'être admissible à la redevance pour le recyclage;

#86-05-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil autorise que la reddition de compte soit préparée par Piché Lacroix en conformité avec les attentes de Recyc-Québec.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, présidente du Comité d'urbanisation.

(7.5.2) MODIFICATION RÉOLUTION No 191-12-2015

CONSIDÉRANT la demande de modification de résolution No 191-12-2015 provenant de la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ précise que la résolution No 191-12-2015 doit se conformer à l'article 58.2 en incluant les espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ provient d'Hydro-Québec et concerne l'élargissement du corridor de tours électriques afin de pouvoir ajouter une plus grande capacité d'électricité qui alimentera les municipalités au nord de la MRCVG;

CONSIDÉRANT que les superficies de terrain faisant l'objet de la demande d'Hydro-Québec sont adjacentes à l'emprise de la ligne électriques existante qui est située à

l'intérieur des limites de la zone agricole et qu'un léger agrandissement de cette emprise est requis pour y reconstruire la ligne ai même endroit selon les critères de conception actuels;

#87-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que par la présente la résolution No 191-12-2015 est modifiée.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.5.3) DEMANDE CPTAQ

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aliéner et de subdiviser le lot 5557726 afin de pouvoir vendre des lots sur le Lac Cahill;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande n'est pas à l'encontre de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot n'est pas propice à l'activité agricole, incluant l'acériculture;

CONSIDÉRANT que la subdivision n'aurait pas d'effet négatif sur les activités agricoles actuelles environnantes;

#88-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil appui la demande de subdivision fait par le propriétaire du lot rénové 5557726.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.5.4) MODIFICATION DU RÈGLEMENT LOW-02-2015 SUR LES NUISANCES

CONSIDÉRANT que le règlement LOW-02-2015 modifiant le règlement 013-2013 sur les nuisances en y ajoutant des heures entre lesquels il n'y avait pas de tolérance pour le bruit;

CONSIDÉRANT que le règlement 013-2013 est un règlement uniformisé de la Sureté du Québec et que Low l'avait adopté suivant leur demande;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, les municipalités qui ont adoptés les règlements uniformisés doivent apporter des changements aux règlements au comité de sécurité de la MRC pour approbation;

CONSIDÉRANT que le règlement dans la forme originale est plus convenable pour la municipalité et ses besoins;

#89-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lynn Visentin, **APPUYER PAR** la conseillère Joanne Mayer **QUE** le conseil décrète ce qui suit :

QUE le règlement LOW-02-2015 modifiant le règlement 013-2013 sur les nuisances soit modifier afin d'y enlever les heures entres lesquels le bruit ne sera pas toléré.

ADOPTÉE

(7.6) LOISIRS & CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, vice-présidente du Comité des loisirs.

(7.6.2) KAZCAN

CONSIDÉRANT la recommandation d'appuyer financièrement l'initiative du camp pour enfants KazCan de la présidente du comité des loisirs, la conseillère Lynn Visentin ainsi que celle de la conseillère Michèle Logue-Wakeling;

CONSIDÉRANT que le camp a lieu durant l'été à l'école Queen Elizabeth à Kazabazua ;

CONSIDÉRANT que le camp est accessible aux familles à faible revenus ;

CONSIDÉRANT que le camp est ouvert aux cinq municipalités du sud de la MRCVG;

CONSIDÉRANT que les subventions provenant du gouvernement ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT qu'une contribution de 1 500 \$ est demandée de chaque municipalité du sud de la MRCVG;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles dans le budget;

#90-05-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise un don de 1 500 \$ pour le camp KazCan.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.7) **VARIA**

(7) **PÉRIODE DE QUESTION**

Au début de la réunion

(8) **AJOURNEMENT**

#91-05-2016

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 22h45

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »